



Les agents originaires de l'Outre-Mer s'opposent à la réforme des congés bonifiés présentée par le gouvernement.

Nos organisations réitèrent leur exigence du maintien du décret de 1978 concernant les congés bonifiés.

Ensemble, nous dénonçons le prétexte fallacieux de la désorganisation des services avancé par le gouvernement pour justifier la suppression des 30 jours de bonification dont lui seul est pourtant le responsable.

À l'évidence, c'est parce que ce gouvernement amplifie l'austérité budgétaire en privant toujours plus les services publics des moyens et des emplois nécessaires à l'exercice des missions que le remplacement des agents en congés bonifiés devient de plus en plus difficile.

Contrairement aux déclarations du Président de la République, la réforme envisagée ne correspond en rien ni aux demandes ni aux besoins des agents. Pire encore, cette réforme est constitutive d'une nouvelle discrimination à l'encontre des fonctionnaires originaires de l'Outre-Mer en poste dans les services.

A l'opposé des orientations gouvernementales contre les droits des originaires de l'Outre-Mer, nos organisations exigent :

- > L'arrêt de la suppression de la bonification des 30 jours,
- > Le maintien de la sur-rémunération versée pendant le séjour,
- > Le maintien de la prise en charge des frais de transport par les employeurs.

C'est dans ce sens que nous appelons les originaires de l'Outre-Mer et toutes celles et ceux qui souhaitent les soutenir à s'inscrire massivement dans une nouvelle journée de grève et de manifestation à Paris le 9 mai 2019.

**fichiers:**



[Télécharger 2019-04-18-projet\\_communique-action\\_contre\\_reforme\\_conge\\_bonifie.pdf](#) (172.32 Ko)

**Public:** [Luttés 2019](#)

[Les Congés bonifiés](#)

[Outre mer](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

---

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel \*

Leave this field blank

---